

RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rennes, le vendredi 24 janvier 2020

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs
des lycées professionnels publics
des lycées généraux et technologiques publics

S/C de Mesdames et Messieurs les DASEN

Rectorat

Service DAFPIC
6 rue Kléber
35000 RENNES

Dossier suivi par
Paul QUÉNET
Dafpic

Téléphone
02 99 25 18 42

Ce.dafpic@ac-rennes.fr

Rectorat
96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes
cedex 7

Site internet
www.ac-rennes.fr

N/Réf. : QP/IC/2020

Objet : Courrier aux proviseurs des lycées publics du 22 janvier 2020

Madame, Monsieur,

La situation particulière relative aux PFMP et à l'accès aux ateliers des élèves mineurs étrangers récemment portée à votre connaissance n'a pas vocation à remettre en cause la scolarisation de nombreux jeunes lycéens allophones de notre région.

C'est pourquoi je vous demande de surseoir aux mesures préconisées dans le courrier qui vous a été adressé le 22 janvier 2020.

Mes services reviendront vers vous dès qu'une position aura été déterminée en concertation avec les services de l'Etat.



Emmanuel ETHIS